



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le Préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil Départemental  
de la Haute-Garonne

**Arrêté modifiant l'arrêté du 29 août 2023, portant modification de la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.241-5 à L.241-11 et R.241-24 à R.241-34 ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne » du 14 février 2006 et l'arrêté du 14 février 2006 portant approbation de ladite convention ;

Vu l'arrêté conjoint du 16 juillet 2018 fixant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu l'arrêté du Conseil départemental du 15 février 2022 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2023 modifiant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu l'arrêté du 29 août 2023 modifiant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu la démission du membre de l'association Dominique formulée en date du 14 juin 2024 et de l'impossibilité du Comité Handisport de désigner un nouveau membre suite à la démission de leur représentant en date du 21 décembre 2023 ;

Vu les candidatures reçues par les différentes structures concernées ;

Vu la nouvelle désignation des membres siégeant en CDAPH au titre du Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) lors de l'assemblée plénière du 8 mars 2024

Vu le décret n°2023-575 du 6 juillet 2023 portant adaptation de la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées à la nouvelle organisation de l'Etat modifiant l'article R241-24 du CASF, entré en vigueur le 9 juillet 2023 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne et du Directeur Général des Services du département de la Haute-Garonne.

## Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup> :** La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne est composée comme suit :

**Sont désignés par le Président du Conseil Départemental pour représenter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne :**

**Titulaire : Mme Christine COURADE**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – la Directrice de la Maison départementale des Personnes Handicapées ou son représentant ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Direction Accompagnement par les établissements et les services PA-PH – La Directrice ou son représentant ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Direction Seniors et Personnes en situation de Handicap – La Directrice ou son représentant.

**Titulaire : M. Alain GABRIELI**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Seniors et Personnes en situation de Handicap ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Accompagnement par les Etablissements et les Services des PA-PH ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Un représentant de la Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap.

**Titulaire : Mme Zohra EL KOUACHERI**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Direction générale déléguée Territoires Action Sociale de Proximité – Direction Territoire des Solidarités – Un chef de service autonomie ou son représentant ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Direction générale déléguée Territoires Action Sociale de Proximité – un représentant de la Direction Enfance et Famille ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Un représentant de la Direction générale déléguée Autonomie Personne Âgées Personnes en situation de handicap.

**Titulaire : Mme Florence SIORAT**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Accompagnement par les Établissements et les Services des PA-PH ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Pilotage et Ressources Autonomie ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Un représentant de la Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap.

**Sont nommés pour représenter l'État et l'Agence régionale de santé**

- Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant,
- Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence régionale de santé ou son représentant (ARS).

**Sont proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale parmi les personnes présentées par ces organismes :**

**Titulaire : Mme Nadine HERRERO, Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Sylvain LOUMAGNE, Mutualité Sociale Agricole ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Aurélie LEVEZOU, Mutualité Sociale Agricole.

**Titulaire : Mme Valérie LÉONARD, Caisse d'Allocations Familiales**

**Sont proposés par le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) pour représenter les organisations syndicales, d'une part parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :**

*- Au titre des organisations professionnelles d'employeurs :*

**Titulaire : Mme Sabrina METZGER, MEDEF 31**

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Florian ORCEL, CPME 31 ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Céline GUELFY CPME 31.

*- Au titre des organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires :*

**Titulaire : M. Jean-Pierre PLAISANCE, CGT**

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Cyril DUMAGE, CFDT ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Jean-Michel GUEBLE, FO ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Éliane LEBEL, CFE-CGC.

**Sont proposés par le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie pour représenter les associations de parents d'élèves :**

**Titulaire : Mme Muriel NICAISE QUARANTA, FCPE**

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Philippe WOJTOWICZ, FCPE ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Isabelle MOISAN, FCPE ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Elisabeth LESUEUR, FCPE.

**Sont proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale pour représenter les associations de personnes handicapées et leurs familles :**

**Titulaire : M. Pascal FRAYSSE, Association des Paralysés de France (APF)**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Catherine COUSERGUE, Groupement pour l'insertion des personnes handicapées (GIHP) ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Georget BORDIER, Association Départementale des Infirmités Motrices (ADIM'S) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Marie-José CABAL, (GIHP).

**Titulaire : Mme Sandrine LARAN, Association AmisPlégiques**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Hélène RITOUX, Association Valentin Haüy (AVH) ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Séverine SUCRA, Association l'Esperluette ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : M. Laurent BERTRAND, Association Gêneris.

**Titulaire : Mme Michèle CHARNAY, Association des Parents d'Enfants DYSlexiques 31 (APEDYS Midi-Pyrénées)**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Michèle CAUBERE, Association Avenir Dysphasie (AAD) ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Laetitia BRANCIARD Association APEDYS ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : M. Alain DEMANGE, Association Dyspraxies France Dys (DFD 31).

**Titulaire : Mme Christine TEISSEIRE, Association Agir avec Amis, Parents et Professionnels pour les personnes en situation de handicap de Haute-Garonne (ADAPEI 31)**

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Nicola FISCHETTI, Trisomie 21 ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Nicole LAVIGNE, (ADAPEI 31) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Marie-Thérèse LE HOUARNO, Trisomie 21.

**Titulaire : Mme Odile MAURIN, Association Handi social**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Francette DECLINE, Association Française contre les Myopathies (AFM).
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Johan CHAULET, Association Handi social ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Thérèse PEPE-BORIN : Association SED1+.

**Titulaire : M. Jean-Pierre CLAMENS, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH 31)**

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Gilles BLANDINIÈRES, Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC) ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Cécile ROGER, Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : M. Olivier COLLOT, Association FNATH 31.

**Titulaire : Mme Sabine IGLESIAS, Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et /ou Handicapées Psychiques (UNAFAM)**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Florence PEZOUS, Association Autisme 31 ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Josiane DALLE Association Autisme 31 ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Françoise BLATCHE, Association La Maison des Épilepsies.

**Sont désignés par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie :**

**Titulaire : Marie-Christine GOURDRÉ, UDAP/APF France handicap**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Catherine CAILLAUD, Trisomie 21 ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Didier DAVID, ADPEDA ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : M. Jérôme PELISSIER, Handi-Social.

**Sont désignés pour représenter les organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées :**

- *Sur proposition du directeur départemental chargé de la cohésion sociale:*

**Titulaire : M. Guy MERENS, Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA)**

- 1<sup>er</sup> suppléant : M. Pierre PEYRANNE, Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP) ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Mme Sophie CAUQUIL (ARSEAA) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : M. Joël AVIRAGNET, ADPEP.

- *Sur proposition du Président du Conseil Départemental :*

**Titulaire : Mme Anne LAVALADE, association Carpe Diem Premium**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Mme Marie-Cécile DAUGER, Association Agir, Soigner, Éduquer, Insérer (ASEI) ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Christophe FERRE, Association pour adultes et jeunes handicapés (AJH) ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Mme Alice BEAURAIN Directrice adjointe Route Nouvelle.

**Art. 2 :** Le présent arrêté modifiant l'arrêté du 29 août 2023 fixant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées entre en vigueur à compter du 9 juillet 2024.

**Art. 3 :** Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur général des services du département de la Haute-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne et sur le portail des actes administratifs du Département de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse,

12 5 JUL. 2024

Le préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne



**Pierre-André DURAND**

Le Président du Conseil Départemental  
de la Haute-Garonne

**Sébastien VINCINI**



